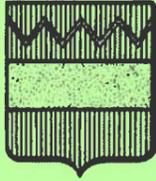


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE



Wallonie

**LIVRE I - URBANISME**  
**LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par Charles CROIGNY, propriétaire du bien sis, Avenue Saint-Martin à Ath visant :

La Construction de 4 maisons jumelées et d'1 immeuble de 12 appartements avec parking privatif

**La demande est soumise à une annonce de projet**

Conformément à l'article D.VIII.13 du CoDT :

*L'autorité compétente pour délivrer les permis d'urbanisme peut procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.*

L'affiche est posée ce 12 août 2020

**L'enquête se déroule du 17/08/2020 au 31/08/2020 inclus.**

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be) , dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a tous les matins ou sur rendez-vous.

**Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 17/08/2020 au 31/08/2020 au Collège communal :**

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be) .

Brugelette, le 10 août 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,  
Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,  
André DESMARLIERES